



Fédération Vent de Sarthe

La fédération Vent de Sarthe s'oppose à l'implantation autoritaire et abusive des éoliennes notamment quand elles portent atteinte à la faune, à la flore et à l'environnement des Sarthois, en particulier ceux des petites communes rurales. Elle se donne pour objectif d'arrêter la prolifération des éoliennes dans la Sarthe et dans les communes limitrophes.

Vent de Sarthe regroupe plus de 20 associations intervenant directement dans 50 communes comptant plus d'un millier d'adhérents actifs.

federation-vent-de-sarthe@laposte.net

Implantation des éoliennes en Sarthe : la PPE3 répond-elle aux défis de transparence et de maîtrise de leur développement ?

EN BREF

Depuis plusieurs décennies, les éoliennes industrielles sèment dans nos communes désordre et inquiétude. Communication univoque des administrations, absence d'écoute de la part des pouvoirs publics, lobby éolien agressif, multiplication des lois et des réglementations ne contribuent pas à l'apaisement, bien au contraire.

Alors qu'avec la PPE une concertation a été mise en place au niveau national pour définir le futur de la politique énergétique de la France, rien de tel pour définir l'implantation des éoliennes : ni au niveau départemental en Sarthe, ni au niveau régional dans les Pays de la Loire ; quant à la concertation au sein des communes elle est loin d'être toujours pratiquée ; c'est plutôt l'absence de concertation entre les collectivités et les citoyens et les associations représentatives qui domine.

Quant à la communication faite par les différentes administrations pour décliner localement les objectifs nationaux, elle prend une voie unique : les éoliennes c'est bien pour la transition énergétique et le développement durable, donc c'est bon pour vous, citoyen, commune ou département.

Vent de Sarthe souhaite que la PPE apporte des améliorations sensibles en ce qui concerne

- a) **l'écoute des associations et des citoyens non seulement sur les grandes orientations en termes d'énergie, mais sur leur mise en œuvre locale, qui va directement impacter la vie des citoyens, parfois la bouleverser**
- b) **la communication gouvernementale et ses déclinaisons locales qui peut être perçue par les citoyens et les associations comme trop insidieuse et manipulatrice**

Une concertation tronquée

En matière de concertation, l'administration s'est dotée de plusieurs « outils » pour encadrer les discussions sur les enjeux énergétiques, parmi lesquels figurent la loi AER et le Comité Régional de l'Énergie (CRE) en Pays de la Loire. Vent de Sarthe considère que le processus de concertation, qui aurait dû être équitable, transparent et participatif, a été détourné de son objectif initial.

Le CRE Pays-de-la-Loire aux mains du lobby éolien ?

Sur le papier, le CRE des Pays-de-la-Loire intègre un large éventail d'associations et de personnalités issues de divers horizons. Cependant, parmi les quatre associations de la société civile actives dans le domaine de l'énergie, du climat et de l'environnement retenues, trois se sont régulièrement prononcées en faveur de l'accélération du développement des énergies renouvelables électriques dans les communes. Par ailleurs, le Syndicat des Énergies Renouvelables, acteur clé du lobby éolien, siège également au sein de ce comité. C'est évidemment leur droit d'être représentés.

En revanche, n'est représentée aucune association ou organisation reconnue qui s'attache à ce que la politique éolienne ne se fasse pas au détriment des petites communes mais en pleine concertation avec elles. Cette absence de pluralisme constitue une distorsion majeure, posant question quant au respect des principes de démocratie dans ce comité.

Loi AER : au niveau du département de la Sarthe, l'opacité est la règle

À son origine, la loi AER portait de nombreux espoirs, notamment en promettant de replacer la commune au centre du processus de concertation. Cependant, dans les faits, les petites communes se sentent souvent démunies, confrontées à un manque de moyens humains et à des faiblesses techniques et informatiques. La définition des zones d'accélération et d'exclusion des ENR a été pour elles un processus difficile, sans compter que ce processus est opaque : quelles sont les échéances, quelles sont les règles qui permettent de définir des zones ? Beaucoup de points restent obscurs.

De plus les propositions des communes, centralisées

au niveau de la préfecture de la Sarthe, n'ont pas été communiquées ni aux citoyens ni à leurs associations, bien qu'ils soient les premiers concernés. Quelles sont les communes qui ont défini officiellement les zones d'accélération et d'exclusion dans notre département ? Vent de Sarthe ne le sait pas, les Sarthois ne le savent pas, alors que ces informations devraient être publiques, d'autant plus que selon la loi AER les zones ont été définies après concertation avec le public. En théorie.

Cette situation persiste malgré les demandes faites par Vent de Sarthe auprès du préfet de la Sarthe, c'est pourquoi Vent de Sarthe dénonce un manque flagrant de transparence dans le domaine de l'implantation des éoliennes. Pour ce collectif, l'opacité reste la règle et la transparence une exception.

Prolifération incontrôlée

Le phénomène de la prolifération, incontrôlée par les communes mais contrôlée par les industriels – incite même les communes auparavant favorables aux éoliennes à les refuser. Elles craignent en effet que d'accepter 3 ou 4 éoliennes se traduise 5 ans plus tard par l'implantation d'une ou de plusieurs dizaines d'éoliennes sans qu'elles aient leur mot à dire. On le voit particulièrement aujourd'hui dans le nord de la Sarthe, sur l'axe Conlie – Mamers ce sont plus de 60 éoliennes opérationnelles ou en cours d'instruction, et dans le sud de la Sarthe plusieurs dizaines également, sans compter tous les projets parsemés dans les autres régions.

Qu'apporte la PPE3 pour favoriser la concertation et pour que les associations soient représentées quand il s'agit de décider des implantations locales des éoliennes ?

Par rapport à la présence des associations au sein de la CRE régionale comme auprès des préfets, il semble que le projet de PPE3 n'apporte pas d'avancées ; on peut même se demander s'il aborde ce sujet, hormis à travers une vision positive de la loi AER qui ignore le caractère autoritaire maintenu : les préfets gardent tous les pouvoirs ou presque ; les associations autres que celles résolument pro éoliennes sont ignorées.

Transition énergétique : dans les mains des lobbies ?

Derrière le cliché de la "transition énergétique" se cache une réalité : la volonté des lobbies éoliens de maximiser l'implantation des éoliennes dans nos campagnes, et avec elles, leurs profits.

Par la voix de leurs représentants, les lobbies éoliens affichent clairement leurs intentions. Ils réclament une **réduction des délais de recours** pour les opposants, ainsi qu'une simplification des procédures dites "de dialogue concurrentiel", visant à accélérer l'implantation des projets.

La PPE sur ce plan paraît s'aligner avec les lobbies éoliens. Elle se lamente de la lenteur des procédures sans poser la question de la raison de cette lenteur.

Il faut également souligner ce point : des projets refusés – par le préfet ou à l'issue d'un jugement, sont relancés plusieurs mois ou années plus tard, ce qui fait peser sur les petites communes une véritable épée de Damoclès, alors que de tels procédés devraient être écartés dans une démocratie.

Quant aux coûts de la transition énergétique pour les citoyens et les collectivités, il est loin d'être abordé frontalement par la PPE, alors que c'est un point majeur sur lequel tout le monde s'accorde ou presque : en incluant le coût des réseaux (200 mds d'euros programmés par ENEDIS et RTE) et toutes les externalités négatives, il apparaît que le soutien aux énergies électriques intermittentes fait porter un surcoût de l'électricité de plusieurs centaines de milliards d'euros, à la charge des citoyens.

Une communication univoque

Pour justifier ses objectifs d'accélération du développement des éoliennes, la PPE reprend intégralement le discours dominant que l'on peut résumer par l'affirmation que « éoliennes = développement durable = transition énergétique » est vraie.

Or cette proposition n'est pas démontrée. Les éoliennes, comme toutes les énergies électriques

intermittentes, émettent autant ou plus de CO₂ que les moyens de production actuels. Pire, leur intermittence oblige à développer des moyens de production pilotables qui soient activables dès les périodes d'intermittence, c'est-à-dire par manque de vent dans le cas des éoliennes. Pour quel gain ? Le rapport RTE 2050, comme les rapports de l'Académie des sciences (2021) sont clairs : en France les énergies renouvelables intermittentes ne sont pas une solution pour décarboner massivement. Rappelons que les éoliennes fournissent environ 2% de notre consommation énergétique, alors que les énergies fossiles en fournissent 60%.

L'autonomie : un concept à échelle variable

Une des raisons invoquées régulièrement par les pouvoirs publics pour justifier l'implantation des énergies électriques intermittentes dans les communes rurales est de devenir le plus autonomes possibles dans leur production d'électricité. En quoi cette autonomie est-elle une nécessité ? En quoi est-elle nécessairement bénéfique ? Nul ne le sait. En quoi cette autonomie est fondée, alors que les EnRi dépendent largement des réseaux (cf. les coûts prévus par ENEDIS et RTE pour les raccordements) ?

En même temps l'autonomie des communes, quand il s'agit d'implanter des éoliennes, est refusée. Tout simplement les éoliennes sont « hors PLU ». Il faut parfois un permis de construire pour élargir une fenêtre, mais pour implanter des éoliennes de 200m de haut à 500m du bourg il n'y a pas besoin de permis de construire. Autonome, mais pas trop.

Cette situation laisse de nombreux citoyens dans un profond désarroi. Ils ne comprennent pas pourquoi l'autonomie des territoires est bénéfique quand les administrations et les décideurs officiels imposent les éoliennes, pourquoi cette autonomie est retirée aux citoyens et aux associations quand il s'agit de décider de leur mise en œuvre et en quoi cette autonomie est un concept pertinent alors que le propre de l'électricité est de pouvoir circuler à travers les réseaux et que la France s'est dotée de centrales qui bénéficient à l'ensemble du pays.

Conclusion

Pour **Vent de Sarthe** et de nombreuses associations, il est impératif de **réformer profondément** les procédures d'implantation des énergies renouvelables. Cela implique :

- Une **transparence accrue** dans la prise de décision.
- Une **implication réelle des citoyens**, des associations et des élus locaux dans le processus de transition à travers les comités régionaux et départementaux représentatifs, créés par les pouvoirs publics .
- Une **meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux pour préserver le cadre de vie** et la qualité de l'environnement, notamment en interdisant d'implanter des éoliennes à moins de 1000 mètres des habitations et en interdisant la destruction de l'environnement par la prolifération des éoliennes.
- Une **communication équilibrée et non pas univoque et manipulatrice**, qu'elle soit au niveau gouvernemental, régional, départemental ou local, celles du préfet et DREAL inclus, alors que les EnRi sont toujours présentées comme une véritable panacée quand il s'agit de diminuer l'empreinte CO2 de la France.

Il est désolant que le projet de PPE3 n'apporte pas d'avancée notoire dans ces domaines.

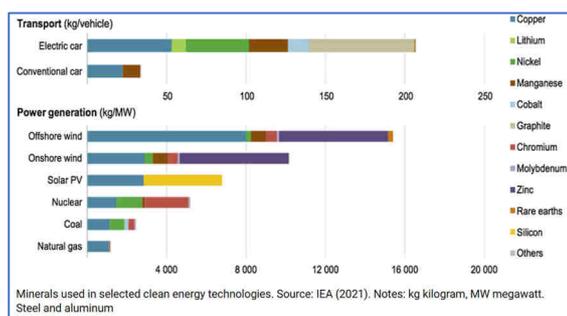
Il est temps de replacer la démocratie locale et la concertation citoyenne au cœur des décisions qui ont des impacts locaux importants, il est temps de tenir un discours rationnel et scientifique et non pas incantatoire. La transition énergétique doit être une opportunité pour renforcer nos territoires, et non un prétexte pour les fragiliser.

Annexe

(1) Manipuler l'opinion. Faire croire que les ENR sont nécessairement durables



L'éolien une solution durable selon l'ADEME...
Source : Magazine ADEME & VOUS n°129, oct. 2019

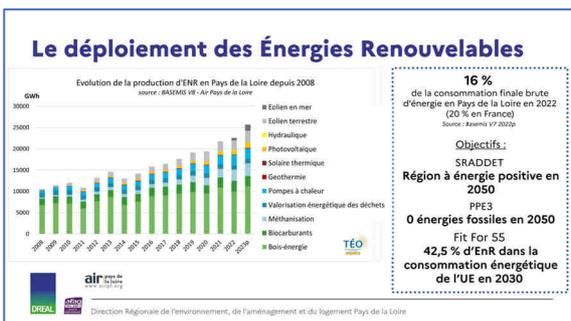
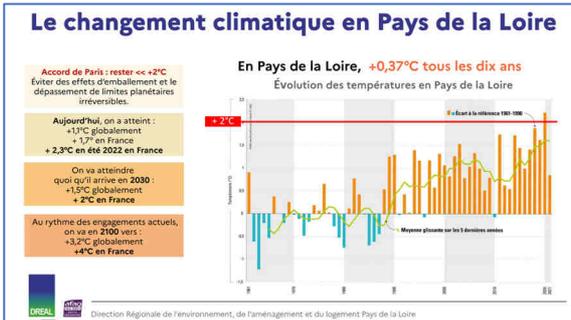


...alors que les EnRi consomment un très grand nombre de ressources minérales

Source : IEA 2021. Graphique présenté par le BRGM à la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France.

(2) Manipuler l'opinion : présenter les émissions de GES en Pays-de-la-Loire comme liées directement au déploiement des ENR dans la région

Exemple de présentation : la succession des diapositives peut suggérer insidieusement que le déploiement des énergies renouvelables en PDL aura un impact direct sur les émissions de CO2 en PDL et donc sur le changement climatique en PDL



Source : Webinaire régional de présentation SNBC-PPE-PNACC (Pays de la Loire) le 5/12/2024